



# REGLEMENT DU CONCOURS

## « LES PEINTRES DANS LA RUE »



Sur le thème du Balai

LAPALUD 5 JUIN 2016



**Concours gratuit ouvert à l'ensemble des peintres de la région**

### ARTICLE 1 : OBJET

Participer à l'élaboration d'une nouvelle œuvre créée pour la sensibilisation et les origines de la capitale du BALAI (LAPALUD)

### ARTICLE 2 : THEME

Les œuvres devront illustrer le thème du BALAI et les consignes (peindre dans la rue) le dimanche 5 Juin 2016.

### ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

1 - L'accueil des participants se tiendra devant la Mairie entre 8H00 et 8H30 le Dimanche 5 Juin.

2 - Chaque artiste devra réaliser son œuvre entre 8H30 et 17H00 le même jour.

3 - Chaque œuvre devra être un modèle original réalisé aux dimensions maximum de 50x65 (soit Paysage 15P).

4 - Au dos de chaque toile il devra être inscrit, Nom, Prénoms et coordonnées téléphoniques du participant accompagnés du tampon de l'organisation apposé lors de l'inscription le matin de la manifestation. Un récépissé de dépôt sera remis à chaque participant.

5 - Toutes techniques pourront être envisagées pour la réalisation des œuvres (huile, aquarelle, crayons, encre...).

6 - Le dépôt de l'œuvre se fera à l'Espace Culturel au plus tard à 17H30 le Dimanche 5 Juin 2016

7 - La reproduction d'œuvre existante est interdite



## ARTICLE 4 : SELECTION ET RESULTATS

Le jury sera composé :

- de membres de la Commission Culture de la Municipalité ;
- des représentants de l'Association L.A.R.J.

**Le résultat du concours sera donné le jour même à 19H00 à l'Espace Culturel.**

Un seul prix sera attribué quelle que soit la technique utilisée.

## ARTICLE 5 : LA RESPONSABILITE

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage, vol ou perte de tableau.

## ARTICLE 6 : DIVERS

L'œuvre sélectionnée ne sera pas restituée à son auteur, et deviendra propriété de l'organisateur pour une année. En aucun cas il ne fera objet de versement de droits d'auteur et de diffusion.

Les participants autorisent la représentation gratuite de leurs œuvres (média, articles de presse, albums, internet...) et la promotion des concours des années suivantes dans le cadre de cette manifestation

La participation à ce concours implique pleinement l'acceptation du présent règlement. Les organisateurs ne seraient être tenus responsables si pour des raisons indépendantes de leurs volontés le concours était annulé. Ils se réservent le droit de modifier ou d'annuler le présent concours sans que leurs responsabilités ne soient engagées.

**Un exemplaire du présent règlement sera remis à chaque participant.**

**Il est consultable en MAIRIE DE LAPALUD et sur son site internet  
([www.mairiedelapalud](http://www.mairiedelapalud))**

